

COMUNICADO OFICIAL



Le ministère des Affaires étrangères et de la mobilité humaine rappelle que la République de l'Équateur soutient une solution pacifique et démocratique à la crise dans la République bolivarienne du Venezuela, une situation qui, parmi d'autres effets, a conduit 2,6 millions de Vénézuéliens à l'émigration, selon UNHCR.

Seule une solution pacifique et démocratique peut résoudre avec légitimité et de façon durable la crise vénézuélienne. En ce sens, l'Équateur rejette toute déclaration qui approuve l'utilisation ou la menace d'utilisation de la force dans les relations internationales, comme étant contraires aux principes du droit international, à la Charte des Nations Unies et aux principes directeurs de la politique étrangère de l'Équateur, stipulés par la Constitution de la République.

L'avenir des Vénézuéliens ne doit être décidé que par les Vénézuéliens, dans un climat où aient été préalablement restaurés le respect intégral des droits fondamentaux et des normes démocratiques. La communauté internationale doit soutenir l'organisation d'un véritable dialogue national, transparent, démocratique et sous observation internationale au Venezuela.

Assurer le règlement pacifique de la crise au Venezuela et son impact sur les droits de l'homme des vénézuéliens ne constitue pas une ingérence dans les affaires intérieures, conformément à la Charte de Riobamba de 1980 (Doctrina Roldós) et aux obligations des États parties des traités interaméricains et internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Quito, le 16 septembre 2018